

*N<sup>o</sup> 12*  
**Décès de**  
**Chenerière**  
 Jeanne Julienne  
 fme Léon  
 Décédée le 5 avril  
 âgée de 74 ans  
 5 avril

L'an mil huit cent soixante dix sept, le cinq avril, à huit heures du matin, devant nous Chancel Fabien, Maire et officier de l'état civil de la commune de Saint-Ellier, canton de Landivy, département de la Mayenne, sont comparus Cougé Jean, âgé de soixante dix huit ans, et Galbruy François, âgé de quarante cinq ans, tous deux cultivateurs, domiciliés en cette commune, voisins de la défunte, lesquels nous ont déclaré que Chenerière Jeanne Julienne, fideuse, âgée de soixante quatre ans, née en cette commune et y domiciliée avec son époux au lieu du Brasset, époux de Léon Pierre, journalier, âgé de soixante quatre ans, fille des feus Chenerière Pierre et Foucault Madeleine, est décédée en son domicile ce matin à une heure. Nous, officier de l'état civil, après nous être assuré du décès, en avons dressé acte que nous avons signé seul, après lecture faite, les déclarants ayant dit ne le savoir faire.

Chancel

*N<sup>o</sup> 13*  
**Décès de**  
**Peque**  
 Marie Geroyne  
 Décédée le 14 avril  
 âgée de 3 ans 1/2  
 14 avril

L'an mil huit cent soixante dix sept, le quatorze avril, à sept heures du matin, devant nous Chancel Fabien, Maire et officier de l'état civil de la commune de Saint-Ellier, canton de Landivy, département de la Mayenne, sont comparus Léon Geroyne, âgé de soixante sept ans, fme deux cultivateurs, domiciliés en cette commune, voisins de la défunte, lesquels nous ont déclaré que Peque Marie Geroyne, âgée de trois ans et demi, née en cette commune et y domiciliée avec ses parents au lieu de Molvo, fille de Peque René Jean Marie, âgé de trente et un ans, et de Bonault Geroyne Cyrille, âgée de trente trois ans, tous deux cultivateurs, est décédée en son domicile ce matin à cinq heures. Nous, officier de l'état civil, après nous être assuré du décès, en avons dressé acte que les comparants ont dit ne savoir signer, et que nous avons seul signé après lecture faite.

Chancel

*N<sup>o</sup> 14*  
 14 avril

L'an mil huit cent soixante dix sept, le quatorze avril, à huit heures du matin, devant nous Chancel Fabien, Maire et officier de l'état civil de la commune de Saint-Ellier, canton de Landivy, département de la Mayenne, sont comparus Fournier Joseph, âgé de cinquante cinq ans, et Fournier Armand, âgé de trente neuf ans, tous deux maçons, domiciliés en cette commune, voisins de la défunte, lesquels nous ont déclaré que Jamont Julie, cultivateuse, âgée de soixante dix sept ans, née en cette commune et y domiciliée au lieu de la Nicolière, épouse de Chemin Jacques, cultivateur, âgé de soixante six ans, domiciliée aussi à la Nicolière, fille des feus Jamon Julien et Mignon Honoré, est décédée en son domicile hier soir à onze heures. Nous, officier de l'état civil, après nous être assuré du décès, en avons dressé acte que nous avons seul signé après lecture faite, les comparants ayant dit ne le savoir faire.



Chancel

*N<sup>o</sup> 15*  
 16 avril

L'an mil huit cent soixante dix sept, le seize avril, à six heures du soir, devant nous Chancel Fabien, Maire et officier de l'état civil de la commune de Saint-Ellier, canton de Landivy, département de la Mayenne, sont comparus Le Bouc Joseph Armand, cultivateur, domicilié en cette commune, né en celle de Landivy, le trent avril mil huit cent dix huit, comme le constate un extrait de l'acte de naissance qui nous a été remis, âgé de cinquante neuf ans, de son premier mariage de Parel Estienne, décédé en cette commune, le trois août mil huit cent soixante quinze, ainsi que le constate notre registre de l'état civil pour la dite année, fils majeur de feu Le Bouc François Roch, décédé à Landivy, le vingt deux décembre mil huit cent quarante, comme le constate un extrait de l'acte de décès qui nous a été remis, et de feu Abaulou Anne, décédée aussi à Landivy, le dix juin mil huit cent soixante douze, ainsi que le constate un extrait de l'acte de décès qui nous a été remis.

procedant comme libre sans l'exercice de ses droits, ses  
aïeuls et aïeules étant aussi tous décédés, ainsi qu'il  
résulte des actes de décès de ses père et mère, d'une  
part; Et Louise Virginie, cultivatrice, âgée  
de quarante-sept ans, domiciliée en cette commune  
et y née le treize septième mil huit cent vingt  
neuf, comme se constate notre registre de l'état  
civil pour l'année, fille majeure de Cougé  
Jean, et de Douillard Jeanne, cultivateurs, domici-  
liés en cette commune, et ici présents et  
consentants au mariage de leur fille, d'autre  
part; lesquels nous ont requis de procéder à  
la célébration du mariage projeté entre eux,  
et dont les publications ont eu lieu devant la  
principale porte d'entrée de notre maison  
communale, les dimanches consécutifs premier et  
huit avril courant à l'heure de midi, et y sont  
restés affichés pendant l'interval de temps entre  
ces deux dimanches. Aucune opposition au mariage  
ne nous ayant été signifiée, et les futurs époux,  
ainsi que les personnes présentes pour autoriser le  
mariage, ayant déclaré sur notre interpellation  
qu'ils n'ont point fait de contrat de mariage, faisant  
droit, leur requête, nous avons fait lecture de  
l'article 103 du code civil intitulé du mariage et  
demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour  
mari et femme. Chacun d'eux ayant répondu sépa-  
rément et affirmativement, déclarons au nom de la  
loi que le Bouc Joseph Armand et Cougé Louise  
Virginie sont unis par le mariage. Le tout a été fait  
publiquement en notre maison communale, en présence  
de De launay Jean, curé, âgé de cinquante-huit ans,  
de Quinton François, menuisier, âgé de cinquante-huit  
ans, de Guinard Joseph, charbon, âgé de trente ans, et de  
Canivay Auguste, sabotier, âgé de vingt-six ans, tous les  
quatre domiciliés en ce bourg, non parents. Et ont  
tous signé avec nous après lecture faite hors d'ap-

et le père et la mère des époux qui ont  
déclaré ne les avoir ~~fait~~ faire  
+ Un mot rogi communal approuvé



Chancelier  
Le Bouc Delaunay  
Auguste Canivay & Quinton

Joseph Guinard

L'an mil huit cent soixante-dix-sept, le dix-neuf avril, à six  
heures du soir, devant nous Chancelier Fabien, Maire et officier  
de l'état civil de la commune de Saint-Ellier, canton de Landivy,  
département de la Mayenne, sont comparus le Sieur Feuillard  
Joseph-Désobry, propriétaire-cultivateur, âgé de vingt-neuf  
ans, domicilié en la commune de Lorcé (Ille et Vilaine), et y né  
le quinze juin mil huit cent quarante-sept, comme le constate un  
extrait de l'acte de naissance qui nous a été remis, fils  
majeur de Feuillard Joseph, rentier, domicilié à Bougères  
(Ille et Vilaine), et ici présent et consentant au mariage de son  
fils, et de Lepardier Estagné, décédé à Saint-Mars-sur-  
la-Futaie, le vingt-huit décembre mil huit cent soixante-dix,  
ainsi que se constate un extrait de l'acte de décès qui nous a  
été remis, d'une part; Et demoiselle Cougé Perrine-Lucie,  
cultivatrice, âgée de près de vingt-trois ans, domiciliée avec ses  
père et mère en cette commune, et y née le vingt-trois mai mil  
huit cent cinquante-quatre, comme se constate notre registre  
de l'état civil pour l'année, fille majeure de Cougé  
Aimable et de Tringuel René, propriétaires-cultivateurs, ici  
présents et consentants au mariage de leur fille, d'autre part;  
lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage  
projeté entre eux, et dont les publications ont eu lieu  
devant la principale porte d'entrée de notre maison  
communale, les dimanches consécutifs huit et quinze  
avril courant, à l'heure de midi, et de même en la

N° 16  
mariage entre  
Feuillard  
Joseph-Désobry  
âge de 29 ans  
et  
Cougé  
Perrine-Lucie  
âge de 23 ans  
le 19 avril